

DISPOSITIF PAIEMENT DE PROXIMITE

Nous vous informons qu'à compter du 27 juillet 2020, il vous est possible de régler en numéraire les factures émises par la commune, les amendes et impôts de moins de 300€ chez certains buralistes partenaires.

1 – Fonctionnement du dispositif

Sur chaque facture concernée par cette prestation sera apposé un datamatrix (QR code) généralement en bas à gauche de l'avis permettant d'identifier l'utilisateur et sa créance. Ce datamatrix est le garant de la confidentialité des informations échangées.

Pour régler sa facture, l'utilisateur doit se rendre chez un buraliste partenaire agréé et la scanner lui-même. Le buraliste encaisse la somme indiquée par l'utilisateur soit en numéraire pour un montant inférieur à 300€, soit par carte bancaire (sans limitation de montant). Le buraliste remet au redevable un justificatif de paiement, qui pourra être nominatif si l'utilisateur le demande.

Le paiement est automatiquement pris en compte par les services de la DGFIP le lendemain, si la facture est réglée avant 15h30.

Liste des buralistes partenaires proche de chez vous :

ENSEIGNE	ADRESSE	CP	VILLE
PRESSE DE CHALINDREY	36B Avenue Gambetta	52600	CHALINDREY
LA RENAISSANCE	1 Place Carnot	52600	CHALINDREY
TABAC JEAUGEY	76 rue Diderot	52200	LANGRES
MAISON DE LA PRESSE	3 Place Ziegler	52200	LANGRES

Nous restons à votre disposition pour tout renseignement complémentaire. Cordialement.



Cartagena

Horaires d'ouverture au public :

Mairie de Villegusien le Lac du Lundi au Vendredi : 9h00 à 12h00 – Après-midi sur rendez-vous.

Mairie annexe d'Heuilley-Cotton du Lundi au Mercredi : 9h00 à 12h30 et Jeudi 9h00 à 14h30

Site internet : www.mairie-villegusienlelac.com

Email : accueil@mairie-villegusienlelac.com

Tél : Villegusien 03.25.88.47.25 Heuilley-Cotton : 03.25.88.41.29